



Évaluation externe

On en parlait depuis pas mal de temps déjà. La voilà qui se profile à l'horizon.

Coup de projecteur sur l'évaluation externe.

C'EST COMMENT QU'ON VA OÙ?

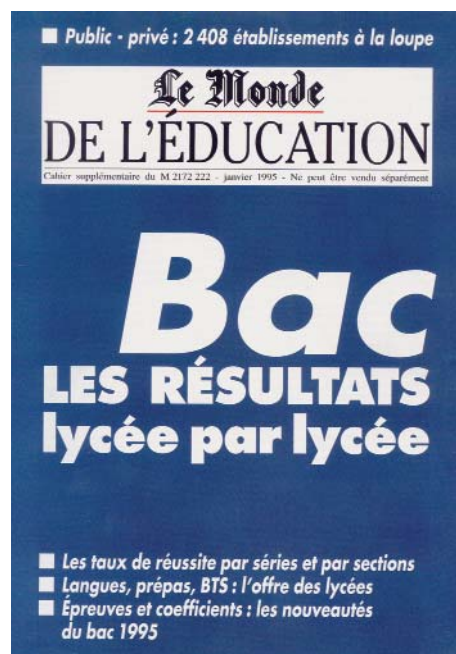
Un avant-projet de décret émanant du Cabinet ARENA a été approuvé en première lecture par le Gouvernement de la Communauté française. Il doit encore être examiné par le Parlement. Quel en est l'objet? Il comporte deux grands volets. Le premier concerne l'évaluation externe non certificative et le second, l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) en fin de 6^e primaire. Si on qualifie cette évaluation d'externe, c'est bien parce qu'il s'agit, en l'occurrence, de la vérification, par des personnes extérieures aux équipes éducatives des établissements scolaires, des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire. Et pas question pour les écoles de se dérober! Sur quoi porteront ces procédures d'évaluation? Essentiellement, sur la maîtrise des compétences définies dans les socles de compétences et sur les compétences et savoirs précisés dans le décret *Missions*. Leur principal objectif sera d'informer les équipes éducatives et les autorités concernées sur le "niveau d'avancement" des élèves. Où en sont-ils par rapport à ce qu'ils sont censés avoir acquis à leur âge? Où en sont-ils par rapport aux autres élèves du même âge, de la zone et de la Communauté française? Voilà le type de questions auxquelles l'évaluation externe permettra dorénavant de répondre avec précision, en toute

confidentialité et sans qu'il soit possible, par exemple, de réaliser un quelconque classement des établissements ou que ceux-ci utilisent les résultats à des fins publicitaires ou autres. Et *in fine*, les établissements seront invités à s'interroger sur la manière d'amener les élèves aux résultats attendus.

TROIS ANS, SINON RIEN!

Le texte prévoit actuellement que les évaluations externes non certificatives seraient organisées selon un cycle triennal. Elles concerneraient tous les élèves de 2^e et 5^e primaire, ainsi que de 2^e année du secondaire. Concrètement, la première année du cycle, l'évaluation porterait, pour un premier contingent d'élèves, sur la maîtrise de la lecture et de la production d'écrits. La deuxième année, le contingent suivant serait évalué sur la maîtrise des outils mathématiques de base, et la troisième année, un autre contingent encore, sur des domaines tels que l'éducation par la technologie, l'éducation scientifique, la structuration du temps et de l'espace, l'éveil ou encore, l'initiation à l'histoire et à la géographie. Un même groupe d'élèves ne serait donc jamais évalué que sur une seule matière. Il est également prévu de passer les langues modernes sous la loupe d'un cycle d'évaluation triennal. Chaque évaluation serait précédée de la

création d'un groupe de travail¹, chargé non seulement d'élaborer l'épreuve proprement dite, mais aussi de communiquer une série d'informations sur la nature de la consultation, ses modalités et sa contextualisation, ainsi que d'analyser et de présenter les résultats. Directions d'école et inspection devront prêter



Un classement des établissements selon les résultats au BAC français: un exemple à ne pas suivre pour la Communauté française de Belgique



Belgique: 1,10 € | Suisse: 1,51 CHF | Canada: 1,57 \$ CAN • Juin 2005

L'examen interdiocésain: une longue expérience d'évaluation externe

leur concours à la bonne organisation et au respect des consignes des épreuves d'évaluation.

EXPLOITATION DES RÉSULTATS

Que fera-t-on du produit des analyses? Chaque évaluation fera l'objet d'un avis de la Commission de pilotage au Gouvernement assorti, le cas échéant, de recommandations. Les établissements scolaires disposeront des données relatives à leurs élèves,

ainsi que des résultats globaux en Communauté française. Membres du personnels et PO seront tenus de respecter des règles de déontologie dans l'exploitation et la communication des données. Les résultats de chaque enfant seront communiqués à leurs parents, notamment en référence à la moyenne de tous les élèves de la Communauté française. Enfin, les établissements seront invités à transmettre les résultats de leurs élèves aux services d'inspec-

tion et d'animation pédagogique pour l'exercice des missions qui leur sont propres.

ÉPREUVE FINALE

À l'heure actuelle, c'est l'examen interdiocésain pour l'enseignement libre - ou cantonal pour l'officiel - qui vérifie l'état des connaissances des élèves en fin de 6^e primaire. Il est prévu, dans les dispositions du texte actuellement en discussion, que le CEB soit délivré sur base d'une épreuve externe commune. Les modalités d'élaboration, d'organisation, de mise en œuvre ainsi que les matières examinées sont similaires à ce qui est prévu pour l'évaluation externe non certificative. La confidentialité sera également de mise. C'est un jury, constitué au sein de chaque établissement scolaire, qui délivrera le CEB à tous les élèves qui ont réussi l'épreuve commune. Il lui appartiendra aussi de décider, le cas échéant, qu'un élève n'ayant pas réussi l'épreuve peut malgré tout obtenir le CEB. Quant aux parents qui ne seraient pas d'accord avec la décision prise, ils pourront s'adresser au Conseil de recours qui sera créé à cet effet. On peut encore ajouter que, pendant les deux prochaines années scolaires, l'ancien et le nouveau système coexisteront, puisqu'il sera toujours possible de continuer à attribuer le CEB selon les modalités actuelles. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Composition: le président de la Commission de pilotage ou son délégué, une équipe de recherche universitaire ou interuniversitaire, au moins 4 membres des services d'inspection, au moins 6 enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'étude concernée par l'évaluation.

EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'enseignement en Communauté française de Belgique, et plus particulièrement: www.enseignement.be/prof/dossiers/eval/index.asp qui concerne l'évaluation (interne et externe) des élèves et www.enseignement.be/copi/ relatif à la Commission de pilotage du système éducatif, où vous trouverez notamment le calendrier des évaluations externes passées et à venir.